PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 19 février 2018 se tient à 9 h, au bureau de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson et Julie Morin et messieurs Ghislain Breton, Gaby Gendron, Yvan Goyette et Jeannot Lachance participent à la rencontre.

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement et Martin Robert, agent de développement pour SDEG sont présents.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0
QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0
ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter au point 7.0 DOSSIERS FLI, le point suivant :
- Frais de gestion du FLI

C.A. 2018-12

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 19 FÉVRIER 2018

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 16 JANVIER 2018

4. PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – LES GESTES DU MILIEU

5. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT N° 2017-11 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

6. DEMANDE AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE EN LIEN AVEC LA GESTION DES MILIEUX HUMIDES

7. DOSSIERS FLI
   - Frais de gestion du FLI

8. DIFFUSION PUBLIQUE DE LA MATRICE GRAPHIQUE D'ÉVALUATION

9. DEMANDE DE COMMANDITE – PROJET DE CENTRE D'INFORMATION ET D'INTERPRÉTATION DU TERRITOIRE, ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD

10. DEMANDE DE COMMANDITE – GRAND TOUR DU LAC MÉGANTIC

11. FRAIS D'AUTRES HONORAIRES, VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

12. DEMANDE D'APPUI, MRC DES PAYS-D'EN-HAUT, DEMANDE AU DGEQ DE LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DE FORMATION ADAPTÉES À L'ÉLECTION À LA PRÉFECTURE

13. SIGNATAIRES DES CHÈQUES

14. REPRÉSENTANTS AU CA DES PAYSAGES ESTRIENS

15. OFFRE D'EMPLOI – AGENT AUX COMMUNICATIONS

16. SUIVI – DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON – NOM DU REGROUPEMENT DES CAISSES DESJARDINS

17. SUIVI MSP

18. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

19. FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET, DÉCEMBRE 2017 ET JANVIER 2018

20. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

21. RESSOURCES HUMAINES

22. VARIA

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 16 JANVIER 2018

C.A. 2018-13

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 16 JANVIER 2018

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 16 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame le préfet mentionne aux maires que Place aux jeunes a eu lieu en fin de semaine dernière et que ce sont 20 candidats qui y ont participé et que de ce nombre la moitié faisaient un retour en région suite à leurs études ou autre et l'autre moitié provenait de l'extérieur de la MRC.

Madame le préfet fait un retour sur le brunch des élus qui a eu lieu le dimanche 11 février dernier. Elle souligne la participation de 55 personnes, dont 11 municipalités qui étaient représentées. Les maires discutent entre eux de l'appréciation de cette rencontre. Il est convenu que l'an prochain, cet événement se tiendra plus tôt, soit en janvier et que l'invitation sera envoyée moins à la dernière minute.

4.0

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – LES GESTES DU MILIEU

Madame le préfet explique que l'escouade composée d'étudiants de la polyvalente Montignac devait venir rencontrer les maires dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire qui a eu lieu la semaine dernière, mais que suite à un contretemps il leur a été impossible de se libérer. Elle poursuit en ajoutant que des élèves de certaines municipalités ont été rencontrés dans le cadre d'un atelier et qu'ils ont un message à livrer portant sur les gestes du milieu municipal qui profitent à leur réussite. Un document est distribué à chacun. Les maires discutent des actions qui sont posées. Le même document sera distribué lors de la séance du conseil des maires de ce mercredi.

5.0

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT N° 2017-11 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

C.A. 2018-14

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT N° 2017-11 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis nous a soumis son règlement numéro 2017-11 modifiant le les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'inclure des dispositions en lien avec la construction, la rénovation et l'agrandissement des bâtiments dans le périmètre urbain dans le but de conserver le cachet exclusif du cadre bâti;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement numéro 2017-11 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement numéro 2017-11 de la Municipalité de Piopolis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

DEMANDE AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE EN LIEN AVEC LA GESTION DES MILIEUX HUMIDES

Monsieur Patrice Gagné fait un résumé du fonctionnement des demandes de citoyens en lien avec les délimitations de leurs terrains considérés ou non comme milieu humide. Il explique aux maires que lors de la dernière rencontre du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC les membres ont soulevé des inquiétudes en

lien avec le projet de loi 132 en regard des plans régionaux des milieux humides et hydriques que devront produire les MRC. Il explique que ce plan demandera aux MRC de revoir l'ensemble des données sur les milieux humides et que les réalités « terrain » changeront. Il explique aussi que le CCA s'inquiète du fardeau que représentait la preuve des délimitations des milieux humides pour les citoyens. Il ajoute que les membres du CCA ont recommandé que la MRC soit responsable de la gestion et de la validation des demandes d'inspections sur le terrain en lien avec les limites des milieux humides. Les maires discutent entre eux de différentes façons de fonctionner et envisagent différents scénarios. Il est convenu que l'aménagiste prépare un document expliquant les étapes franchies et à venir et lequel présentera une proposition prenant en considération l'ensemble des éléments. Ce document sera présenté aux membres du comité administratif dans un premier temps, suivi du comité consultatif agricole de la MRC et du comité consultatif environnement pour validation des fonds disponibles au fonds bassin versant avant d'être présenté au conseil des maires.

7.0

DOSSIERS FLI

C.A. 2018-15

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2018-02-01

ATTENDU QUE le comité de financement de la SDE du Granit a reçu une demande d'aide financière au Fonds local d'investissement (FLI) pour l'expansion d'une entreprise manufacturière, projet FLI-2018-02-01;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 20 000 $ soit accordé au promoteur du projet FLI-2018-02-01 pour son projet d'expansion d'une entreprise manufacturière, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2018-16

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) RELÈVE, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJETS FLI-2018-02-02 ET FLI-2018-02-03

ATTENDU QUE le comité de financement de la SDE du Granit a reçu une demande d'aide financière au Fonds local d'investissement (FLI) et au Fonds local d'investissement relève (FLI Relève) pour l'acquisition d'actions d'une entreprise manufacturière, projets FLI-2018-02-02 et FLI-2018-02-03;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé ces projets et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ces projets et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 35 000 $ soit accordé au promoteur du projet FLI-2018-02-02 pour son projet d'acquisition d'actions d'une entreprise manufacturière, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI Relève.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 15 000 $ soit accordé au promoteur du projet FLI-2018-02-03 pour son projet d'acquisition de parts d'une entreprise de fabrication, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ces prêts.

QUE ces montants soient versés à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2018-17

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) RELÈVE, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2018-02-04

ATTENDU QUE le comité de financement de la SDE du Granit a reçu une demande d'aide financière au Fonds local d'investissement relève (FLI Relève) pour l'acquisition d'un commerce, projet FLI-2018-02-04;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 25 000 $ soit accordé au promoteur du projet FLI-2018-02-04 pour son projet d'acquisition d'un commerce, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI Relève.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2018-18

REMBOURSEMENT FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE DE PROLONGATION DU MORATOIRE PROJETS FLI-14-1052 ET FLI-15-1059

ATTENDU QUE le comité de financement du Centre local de développement de la MRC du Granit a accepté, en 2014, une demande d'aide financière de 10 000 $ au Fonds local d'investissement (FLI) pour le projet FLI-14-1052;

ATTENDU QUE le comité de financement du Centre local de développement de la MRC du Granit a accepté, en 2015, une demande d'aide financière de 30 000 $ au Fonds local d'investissement (FLI) pour le projet FLI-15-1059;

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu en avril 2016 un moratoire pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2014 (FLI-14-1052), et ce, pour la période du 15 avril 2016 au 15 septembre 2016;

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu en avril 2016 un moratoire pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2015 (FLI-15-1059), et ce, pour la période du 27 avril 2016 au 27 septembre 2016;

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu en juillet 2017 un prolongement de moratoire pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2014 (FLI-14-1052), et ce, pour la période de juin 2017 à novembre 2017 inclusivement;

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu en juillet 2017 un prolongement de moratoire pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2015 (FLI-15-1059), et ce, pour la période de juin 2017 à novembre 2017 inclusivement;

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu en janvier 2018 un prolongement de moratoire pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2014 (FLI-14-1052), et ce, pour la période de janvier 2018 à mars 2018 inclusivement;

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu en janvier 2018 un prolongement de moratoire pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2015 (FLI-15-1059), et ce, pour la période de janvier 2018 à mars 2018 inclusivement;

ATTENDU QUE le promoteur demande à nouveau un prolongement de moratoire pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2014 (FLI-14-1052);

ATTENDU QUE le promoteur demande à nouveau un prolongement de moratoire pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2015 (FLI-15-1059);

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé ces demandes et recommande au comité administratif de la MRC d'autoriser ces prolongements de moratoires;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de cette demande et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prolongement de moratoire sur le remboursement en capital et intérêts soit accordé au promoteur du projet FLI-14-1052 et ce, pour la période de

mars 2018 à septembre 2018 inclusivement, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prolongement de moratoire sur le remboursement en capital et intérêts soit accordé au promoteur du projet FLI-15-1059 et ce, pour la période de mars 2018 à septembre 2018 inclusivement, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer le prolongement des moratoires et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2018-19

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE DE DÉLAI POUR LE REMBOURSEMENT AU PRÊT DU PROJET FLI-2016-05-01

ATTENDU QUE la MRC du Granit a accordé, en mai 2016 par sa résolution C.A. 2016-80, un prêt de 50 000 $ au promoteur du projet FLI-2016-05-01 pour l'implantation d'un projet d'hébergement;

ATTENDU QUE les modalités du contrat de prêt prévoyaient un remboursement selon deux éventualités soit le remboursement total du prêt avec intérêts et charges au plus tard le 31 décembre 2017, soit un remboursement sur un terme de cinq ans à partir du 1er janvier 2018;

ATTENDU QUE ledit projet est en attente de confirmation au 31 mars 2018 pour sa réalisation;

ATTENDU QUE le comité de financement de la SDE du Granit a reçu une demande de délai supplémentaire de six mois pour le remboursement du prêt au Fonds local d'investissement pour l'implantation d'un projet d'hébergement, projet FLI-2016-05-01;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé cette demande et recommande au comité administratif de la MRC de l'accorder;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un délai supplémentaire de six mois pour le remboursement du prêt de 50 000 $ soit accordé au promoteur du projet FLI-2016-05-01 pour son projet d'implantation d'un projet d'hébergement, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer le délai supplémentaire pour le remboursement et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2018-20

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE DE DÉLAI POUR LE REMBOURSEMENT AU PRÊT DU PROJET FLI-2017-05-04

ATTENDU QUE la MRC du Granit a accordé, en mai 2017 par sa résolution C.A. 2016-85, un prêt de 53 200 $ au promoteur du projet FLI-2017-05-04 pour un financement temporaire des taxes de vente dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment en lien avec le démarrage d'une entreprise;

ATTENDU QUE le comité de financement de la SDE du Granit a reçu une demande de délai de trois mois pour le remboursement du prêt au Fonds local d'investissement pour l'acquisition d'un bâtiment en lien avec le démarrage d'une entreprise, projet FLI-2017-05-04;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé cette demande et recommande au comité administratif de la MRC de l'accorder;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un délai de trois mois pour le remboursement du prêt de 53 200 $ soit accordé au promoteur du projet FLI-2017-05-04 pour son projet d'acquisition d'un bâtiment en lien avec le démarrage d'une entreprise, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer le délai supplémentaire pour le remboursement et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FRAIS DE GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT

C.A. 2018-21

FRAIS DE GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion des prêts au Fons local d'investissement, des frais d'ouverture de dossiers de 75 $ sont chargés aux promoteurs de projets;

ATTENDU QUE des frais de gestion de l'ordre de 1 % sont aussi chargés aux promoteurs de projets;

ATTENDU QUE ces frais sont prélevés auprès des promoteurs en paiements distincts;

ATTENDU QUE le comité de financement recommande de fusionner ces frais de manière à alléger leur gestion administrative à l'interne et pour les promoteurs;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de cette demande et qu'ils l'acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve que des frais de 1,05 % soient chargés aux promoteurs de projets, lesquels incluront dorénavant les frais d'ouverture ainsi que de gestion.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

DIFFUSION PUBLIQUE DE LA MATRICE GRAPHIQUE D'ÉVALUATION

Ce sujet est reporté.

9.0

DEMANDE DE COMMANDITE – PROJET DE CENTRE D'INFORMATION ET D'INTERPRÉTATION DU TERRITOIRE, ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD

Je présente aux maires une demande de commandite reçue de l'Association Louise-Gosford. Puisqu'une demande d'aide financière a été aussi faite auprès de certaines municipalités du territoire, cette demande n'est pas conforme en regard de la Politique de dons est commandites de la MRC. Cependant, il est discuté de la nature du projet et il est entendu de le référer à un agent de développement de la SDEG.

10.0

DEMANDE DE COMMANDITE – GRAND TOUR DU LAC MÉGANTIC

J'informe les maires d'une demande de commandite reçue pour le Grand tour du lac Mégantic, laquelle est non conforme en regard de la Politique de dons et commandites de la MRC à cause leur la récurrence de l'événement et dû au fait que d'autres municipalités ont été sollicitées.

11.0

FRAIS D'AUTRES HONORAIRES, VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Des discussions ont lieu au sujet de la charge administrative que représentent les dossiers de vente d'immeubles pour non-paiement de taxes, dont entre autres, ceux qui se règlent entre le moment de leur transmission à la MRC et la première publication, et pour lesquels aucuns frais ne sont chargés aux propriétaires en défaut de paiement.

12.0

DEMANDE D'APPUI, MRC DES PAYS-D'EN-HAUT, DEMANDE AU DGEQ DE LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DE FORMATION ADAPTÉES À L'ÉLECTION À LA PRÉFECTURE

J'informe les maires du dépôt de ce document à la prochaine séance du conseil des maires et lequel concerne entre autres une meilleure formation de la part du DGEQ pour les MRC ayant le vote du préfet au suffrage universel.

13.0

SIGNATAIRES DES CHÈQUES

C.A. 2018-22

REMPLACEMENT - SIGNATAIRE DES CHÈQUES DE LA MRC DU GRANIT

ATTENDU QUE la MRC du Granit nomme des élus et des employés comme signataires pour signer les chèques de la MRC, dans le cas où l'un des signataires était dans l'impossibilité de signer;

ATTENDU QUE des élections municipales ont eu lieu en novembre 2017 et que certains signataires qui étaient nommés ne sont plus élus;

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires nomme monsieur Gaby Gendron, maire de la Municipalité de Frontenac, à titre de signataire des chèques de la MRC du Granit, et ce, en remplacement de monsieur Jean-Denis Cloutier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0

REPRÉSENTANTS AU CA DES PAYSAGES ESTRIENS

Ce sujet est reporté.

15.0

OFFRE D'EMPLOI – AGENT AUX COMMUNICATIONS

Je présente aux maires l'offre d'emploi de l'agent aux communications qui sera déposée à la séance du conseil des maires de ce mercredi.

16.0

SUIVI – DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON – NOM DU REGROUPEMENT DES CAISSES DESJARDINS

Puisque ce sujet a été traité au conseil des maires lors de la séance du 13 décembre 2017 et qu'il a été porté à notre attention que ce sujet méritait d'être rediscuté, les maires en discutent et s'entendent pour que le sujet soit remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil des maires.

17.0

SUIVI MSP

Madame le préfet annonce aux maires que tous les dossiers, ayant fait l'objet d'une demande de remboursement au ministère de la Sécurité publique, ont tous été acceptés.

18.0

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Ce sujet est reporté.

19.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET, DÉCEMBRE 2017 ET JANVIER 2018

C.A. 2018-23

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET, DÉCEMBRE 2017 ET JANVIER 2018

ATTENDU QUE madame le préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour les mois de décembre 2017 et janvier 2018 et que les maires les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame Marielle Fecteau pour les mois de décembre 2017 et janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la prochaine séance aura lieu le lundi 19 mars à 13 h 30. Un avis de convocation sera alors envoyé aux membres tel que prescrit par la loi.

21.0

RESSOURCES HUMAINES

Je discute avec les maires des mouvements de personnel à venir.

22.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

23.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2018-24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 19 février 2018 soit levée, il est 12 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 19 février 2018 et ce, pour les résolutions C.A. 2018-15, C.A. 2018-16, C.A. 2018-17, C.A. 2018-18, C.A. 2018-19, C.A. 2018-20 et C.A. 2018-23.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale